

GREFFE

29 NOV. 2004

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
MONTREAL

Charlesbourg, le 28 novembre 2004.

Me Véronique Dubois
Régie de l'énergie
800, place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : (514) 873-2452
Télécopieur : (514) 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Objet : Réplique sur les commentaires du Distributeur sur les
demandes de statut d'intervenant au dossier R-3552-2004.

A la suite des commentaires du Distributeur, nous souhaiterions éclaircir certains aspects. Tout d'abord, BAECN ne demandera aucun budget prévisionnel, mais ce réserve toutefois le droit de réclamer à la fin du dossier une sollicitation de paiement de ces frais qui seront dans les balises fixées par le règlement sur la procédure de la Régie. La Régie jugera d'elle-même de l'utilité et de la pertinence aux délibérations dans le présent dossier. De plus BAECN ne sollicitera en aucun temps dans ce dossier, les services d'un avocat et ce, dans une perspective de modération maximale des frais.

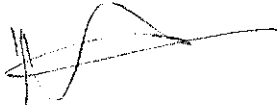
En ce qui a trait de notre représentativité, il est à noter que l'on se doit de l'évaluer sous deux angles différents. Il est nécessaire de prendre en considération que l'organisme est fondé depuis seulement le 05 novembre 2004, ce qui justifie l'absence de démonstration de notre expertise, ainsi que la carence en communication avec l'Agence de l'efficacité énergétique. Étant donné l'étape embryonnaire de l'organisme, le questionnement du Distributeur sur la nature de notre représentativité est fort compréhensible. Cependant il est à mentionner qu'une des plus grandes aspirations de BAECN est de soutenir les promoteurs de projet en efficacité énergétique et ce, dans l'optique de répondre à l'intérêt du public en faveur d'un juste coût de l'efficacité énergétique.

Afin d'éclaircir les motifs et conclusions recherchés, nous vous soumettons une liste exhaustive des sujets que nous aborderons dans notre preuve.

- la problématique des incitatifs partagée
- ménages à budget modeste de l'Agence de l'efficacité énergétique
- suivi énergétique - année 2003 2.1.1
- suivi budgétaire 2004 du plan global en efficacité énergétique
- suivi budgétaire (déboursés et engagements) 2004
coûts versus résultats 2.2

- coûts évités 3.1
- programmes de l'Agence de l'efficacité énergétique 2.1.1.2
- thermostats - marché existant 2.1.1.1
- évaluation et démarche globale 4.3
- programmes et activités d'économie d'énergie du PGEE HQD-1 - 4

En espérant que vous comprendrez notre position, veuillez agréer Madame, nos meilleurs sentiments.



Frédéric Chagnon
BUREAU D'ANALYSE ÉNERGÉTIQUE DE LA CAPITALE - NATIONALE